

# Rencontre-débat publique du 26/09/24 avec les représentant.es de formations politiques à Molenbeek en campagne électorale

## Introduction

Le collectif « Midis partagés » est né dans le cadre de la crise covid en 2020. Plusieurs associations de terrain se sont rassemblées pour partager des constats communs liés à la crise sanitaire. Avec notamment la difficulté d'accessibilité de certains services ou administrations et donc une accentuation du risque de non-recours aux droits.

Le groupe s'est élargi avec le temps et a décidé de se réunir mensuellement. Pour échanger, pour partager des constats... et parfois : interpeller. C'est en ce sens qu'un courrier a été envoyé aux autorités du CPAS notamment en 2021 pour exprimer « 100 choses à vous dire », au nom des usagers qui fréquentent nos services ; lors de quelques rencontres ponctuelles, nous avons échangé à plusieurs reprises avec les responsables du cpas. En mai 2023, une manifestation a eu lieu devant la commune de Molenbeek pour dénoncer la difficulté d'accès de certains de ses services et le risque de la disparition de guichets physiques, au profit du « tout au numérique ». Le collectif a été reçu en ce sens par la Bourgmestre. La crise sanitaire et la numérisation ont engendré leur lot de dégâts mais d'autres facteurs sont venus s'ajouter au cours des dernières années renforçant encore l'acuité des situations observées et vécues, exprimées.

A la veille des élections communales, le collectif « Midis partagés » a souhaité interpeller les groupements politiques présents à Molenbeek pour ouvrir le débat.

Les thèmes abordés renvoient aux problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les habitants de la commune et les associations qui les reçoivent : logement ; enseignement ; marché de l'emploi ; santé, accès aux droits et cpas ; accès aux services publics et d'intérêt général ; vivre ensemble ; jeunesse ; impact de la numérisation.

Les constats et analyses sont donc le fruit d'un travail collectif, que nous partageons ici sous forme de contextualisation et de questions qui vous seront posées lors du débat.

## Logement

### Loyers

« En Région bruxelloise, depuis plus de 20 ans, il y a une pénurie chronique de logements à prix abordables tant sur les marchés locatifs publics que privés ».<sup>1</sup>

Si les loyers à Bruxelles ont augmenté de 50% et plus en l'espace d'une quinzaine d'années (2003-2018), les revenus des ménages n'ont augmenté, quant à eux, sur la même période, que de 20%<sup>2</sup>. De plus, si l'on considère l'évolution du loyer moyen entre 1989 et 2019, l'augmentation est de 204 % alors que, dans le même temps, « le revenu imposable net moyen par habitant est passé (...) de 102,3 % de la moyenne belge à 78,4 % »<sup>3</sup>.

Molenbeek compte 65 % de locataires parmi ses habitants. Le loyer moyen est de l'ordre de 700 € (chiffres de 2023). Si on s'en tient au seul loyer moyen pour un appartement sur le marché locatif privé, le prix s'élève à 1003 € en 2023 (il était de 802 € en 2017, il a donc connu, sur cette période, une augmentation de 25%). Pour compléter cette info, nous voyons que le pourcentage de logements loués dans le Molenbeek historique est très élevé et se situe autour des 80%<sup>4</sup>. C'est dire si la question du montant des loyers concerne beaucoup de ménages.

### Densité de la population

« Depuis l'an 2000, la Région « a gagné près de 240.000 habitants » et ce sont les quartiers populaires du croissant pauvre « qui ont absorbé l'essentiel de cette croissance démographique (...). Aujourd'hui, la densité de population est cinq fois plus élevée dans les quartiers populaires que dans les quartiers bourgeois de la ville »<sup>5</sup>.

A ces constats s'ajoute le fait que le bâti est ancien sur la partie Est de la Commune, les problèmes d'insalubrité et d'insécurité liés à la qualité structurelle des logements sont récurrents, notamment les logements sont souvent des passoires énergétiques et pour beaucoup, leur taille s'avère insuffisante au regard des besoins de nombre de familles.

---

<sup>1</sup> Le Droit au Logement à Molenbeek-Memorandum 2024, asbl La Rue-vzw Buurthuis Maison de Quartier Bonnevie et ALMK, p.7 – *asbl molenbeekoises spécialisées en matière de logement, agréées d'Insertion par le Logement* -.

<sup>2</sup> Carole Dumont, « Les bénéficiaires de logements sociaux sont des profiteurs », pp.344-347, in « Pauvrophobie. Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté », coordonné par le Forum-Bruxelles contre les inégalités, éditions Luc Pire, 2018, 400 P. (pp. 346 et 347).

<sup>3</sup> Véronique Lamquin, « Logement : 30 ans de politiques inefficaces à Bruxelles », Le Soir, 25 juin 2019. Les auteurs du « Baromètre social 2023 » soulignent que les statistiques fiscales indiquent « que les classes de revenus bas sont plus représentées en Région bruxelloise qu'en Belgique, et le revenu médian y est plus bas que dans les deux autres régions, mais aussi que dans les grandes villes belges (et proche de celui de Charleroi). Les statistiques fiscales permettent également de voir que « la part de la population vivant dans un ménage avec un revenu net imposable nul est nettement plus important en Région bruxelloise qu'à l'échelle de la Belgique ». Pour les auteurs du Baromètre, « la présence importante et combinée de personnes en pauvreté et de fonctionnaires internationaux contribuent à expliquer cette surreprésentation ». Références « Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'Etat de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. Résumé. ». pp. 4-5, [https://www.vivalis.brussels/sites/default/files/2024-03/Barometre-2023-resume-FR\\_2.pdf](https://www.vivalis.brussels/sites/default/files/2024-03/Barometre-2023-resume-FR_2.pdf)

<sup>4</sup> Voir Catherine Joie, Karim Douieb, Colin Delfosse avec la collaboration de Hugo Périlleux (économiste et géographe ULB-IGEAT) « Bruxelles Rentière. Enquête sur le marché locatif privé qui amplifie les inégalités sociales à Bruxelles. Qui s'enrichit des rentes prélevées de ces locations ? » <http://bxl-rentiere.medor.coop>

<sup>5</sup> Mathieu Van Crielingen, « Contre la gentrification », Editions La Dispute, 2021, p.28.

D'autre part, « sans encadrement législatif approprié, les propriétaires bailleurs seront tentés de répercuter le coût des travaux liés aux performances énergétiques de leurs logements sur le montant des loyers. Les publics précarisés en seront les premières victimes. La gentrification des quartiers populaires s'intensifiera encore »<sup>6</sup>.

S'ajoute une numérisation galopante qui ne fait que rendre encore plus difficile et douloureux le quotidien des personnes en mal-logement car « la voie numérique peut être un obstacle au droit au logement »<sup>7</sup>.

Questions : Au regard de ces données et des défis qui se posent, quelles sont les ambitions ; que comptez-vous faire concrètement pour que les conditions de logement des Molenbeekois s'améliorent au cours des 5 prochaines années et au-delà ? Voici quelques pistes :

- Faire baisser les loyers : avec quelles mesures concrètes dans ce cas ? ;
- Lutter contre la spéculation et la gentrification. Quels outils la Commune va-t-elle développer pour faire face aux promoteurs spéculatifs notamment pour ce qui concerne la zone le long du Canal où les projets immobiliers spéculatifs fleurissent ? Dans quelle mesure les 3 périmètres de droit de préemption existants à Molenbeek (Parc de la Senette ; Gare de l'Ouest-Delhaize ; Simonis, qui n'incluent cependant pas cette zone) seront activés pour favoriser la création de logements publics ? ;
- Augmenter le nombre de logements dignes et à caractère social : quelle sera la volonté et comment allez-vous vous y prendre dans un tel objectif ?

---

<sup>6</sup> Le Droit au Logement à Molenbeek-Memorandum 2024, asbl La Rue-vzw Buurthuis Maison de Quartier Bonnevie et ALMK, p.13.

<sup>7</sup> Pourquoi la numérisation des services bruxellois inquiète sérieusement les chercheurs, 05/12/23, Le Soir.

## Emploi

### **Emploi et marché du travail**

Quels que soient les critères retenus, la question du non emploi se pose avec acuité à Molenbeek. Que l'on parle en termes de taux d'emploi (le plus faible de la Région : 46,9 % contre 55,3 % au niveau de la RBC), de taux d'activité (le plus faible de la Région : 61,3 %, contre 66 % au niveau de la Région), de taux de chômage (le plus haut de la Région : 23,5 % contre 16,3 % au niveau de la Région)<sup>8</sup>.

Les gouvernements régionaux et fédéraux qui se succèdent depuis trois décennies ont la volonté de faire grimper le taux d'emploi sans qu'on connaisse le bénéfice que pourront en retirer les populations concernées. La nouvelle majorité entend, par ailleurs, limiter la durée d'indemnisation du chômage à deux ans, ce qui va faire baisser artificiellement le nombre de chômeurs. Les autorités ont-elles renoncé à agir en faveur du plein emploi ?

La recherche d'emploi prend aussi la voix du numérique. Le demandeur d'emploi, pour effectuer ses recherches d'emploi via Actiris, doit d'abord se connecter au site [www.myActiris.brussels](http://www.myActiris.brussels). S'il rencontre des difficultés, il pourra poser des questions à Actiris par le biais d'un courrier mail. Si cette deuxième option s'avère également trop compliquée, il pourra téléphoner pour prendre un rendez-vous avec un conseiller emploi. Cette option n'intervient qu'en troisième lieu<sup>9</sup>. Faire du numérique la voie d'accès privilégiée aux services d'Actiris est de nature à compliquer fortement la vie des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture et/ou qui n'ont pas une maîtrise suffisante de l'internet.

Par ailleurs, comme le souligne Iria Galvan Castano, au niveau d'Actiris, depuis février 2020 un, « matching » « s'opère automatiquement entre les chercheurs d'emploi enregistrés sur MyActiris et les employeurs qui publient une offre d'emploi sur Actiris ». Or, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas nécessairement un compte MyActiris et, parmi ceux qui en possèdent un, certain nombre « éprouvent des difficultés pour remplir leur profil ou pour le maintenir à jour de façon autonome », c'est notamment le cas pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture<sup>10</sup>. Le fait de privilégier la voie numérique dans le service rendu aux demandeurs d'emploi risque d'accroître le phénomène du non-recours.

Questions : Que peut faire la Commune pour aider sa population à sortir des affres du manque d'emplois en général et du manque d'emplois de qualité en particulier (au niveau de l'accès à l'emploi, des conditions de travail, des revenus et des perspectives d'avenir) ? Notamment : que comptez-vous mettre en place pour favoriser les lieux d'insertion socio-professionnelle ? ; comment comptez-vous répondre aux exigences des employés communaux et du cpas (pétition récente de 800 signatures) ? ; que faire pour soutenir les commerces locaux ?

---

<sup>8</sup> In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean », p. 23.

<sup>9</sup> Voir Ira Galvan Castano, « Les personnes analphabètes à l'épreuve de la dématérialisation des services d'intérêt général », Lire et Ecrire Bruxelles, avril 2022, Lire en particulier le chapitre VI « Analyse d'un service d'intérêt général : Actiris », pp. 59 à 88. [http://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/etude\\_tic\\_iria\\_vf.pdf](http://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/etude_tic_iria_vf.pdf)

<sup>10</sup> Voir Ira Galvan Castano, la synthèse de son l'étude « Les personnes analphabètes à l'épreuve de la dématérialisation des services d'intérêt général », Lire et Ecrire Bruxelles, avril 2022, Lire en particulier le chapitre VI « Analyse d'un service d'intérêt général : Actiris », p. 10.

## Aide sociale et CPAS

Entre 2011 et 2020, si l'on s'en tient à la population molenbeekoise en âge de travailler (les 18-64 ans), la proportion de personnes qui perçoivent le RIS ou son équivalent (ERIS) est passé de 7,6 % à 10,5 %. Pour l'Observatoire de la Santé et du social, « cette augmentation est probablement en partie la conséquence des réformes relatives aux allocations d'insertion de l'ONEm limitées désormais à 3 ans et ayant résulté en de nombreuses exclusions du droit à ces allocations. Une partie de ces personnes se sont tournées vers le CPAS ». <sup>11</sup>

Les partis qui vont gouverner à l'échelon fédéral ont le projet de limiter le versement des allocations de chômage à maximum deux années. Cela concerne directement près de 4100 personnes sur Molenbeek<sup>12</sup>. Nombre d'entre elles n'auront pas d'autre alternative que de se tourner vers le CPAS pour assurer leur survie. Or, nous savons déjà qu'à ce jour, le CPAS n'est pas en capacité de répondre, dans de bonnes conditions, aux demandes d'aide qui lui sont adressées.

Les mois de confinement dans un récent passé ont rendu encore plus aigus des problèmes déjà existants dans le traitement et la délivrance des aides aux usagers. La fin du confinement a signifié un retour à une situation qui était déjà non seulement insatisfaisante mais qui, en plus, est appelée à encore se dégrader, notamment en raison de l'arrêt de la subvention de 20 millions d'euros alloués par la Région pour aider les plus précaires à faire face au surcoût de l'énergie (fond en bonne partie à charge du fédéral). La fin de ce budget va occasionner le départ du CPAS d'une quarantaine de travailleurs dont une vingtaine d'assistants sociaux de première ligne. Au regard du nombre de dossiers à traiter, de demandes et de besoins à satisfaire, les rapports usagers/CPAS vont encore s'aggraver. Les usagers vont être les premiers à en pâtir et le métier d'assistant social au sein du CPAS va continuer à perdre de son attractivité.

Les CPAS, en quête de moyens supplémentaires et de marges budgétaires plus grandes, s'inscrivent dans des dispositifs régionaux ou fédéraux qui ne sont pas toujours pérennes. Dans la même perspective et par souci d'être plus efficaces, les CPAS tendent à privilégier une approche managériale et à accorder beaucoup de place à la voie numérique dans les rapports qu'ils entretiennent avec les usagers. Ce faisant, ils s'éloignent de leur mission première...

Du côté des usagers, il est de plus en plus difficile de se faire entendre de la part des CPAS, ne serait-ce que pour prendre un rendez-vous ou pour obtenir une aide à brève échéance. Aides qui sont par ailleurs de plus en plus soumises à conditions...

Question : Que comptent faire les partis prétendant au maïorot pour s'assurer que le CPAS disposera de moyens en suffisance pour remplir ses missions et garantir la dignité des usagers ?

---

<sup>11</sup> In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean ». p. 35.

<sup>12</sup> Et dans nombre cas, cela va affecter des familles entières.

## **Accès à l'administration**

De plus en plus, prendre rendez-vous avec les services de l'administration se fait via Internet, ce qui pénalise nombre d'habitants ; beaucoup doivent s'y prendre à plusieurs fois, se faire aider par un proche, un voisin, une association. Même lorsque des guichets physiques sont maintenus, leur accessibilité reste théorique car, bien souvent, les usagers doivent revenir plusieurs fois pour être entendus, tellement les files d'attentes peuvent être longues (voir très longues quand il s'agit des guichets pour personnes étrangères). Ce manque d'accessibilité n'est pas sans conséquences sur les droits des habitants, en particulier, pour les plus modestes d'entre eux et les plus fragilisés (personnes analphabètes, seniors,...). Des délais d'attente trop longs, ce sont des droits qui peuvent être menacés, ce sont des démarches qu'il faudra refaire ou des démarches nouvelles à effectuer. Ce sont des ménages qui se précarisent encore davantage, des tensions supplémentaires avec des propriétaires de logement, des accès bancaires suspendus, etc. La situation n'est pas propre à Molenbeek mais elle est relativement banale dans cette commune.

Le Conseil communal a demandé au Collège des bourgmestre et échevins de « renforcer l'accessibilité de ses guichets physiques » et de « développer les dispositifs liés à l'inclusion numérique afin que les personnes en situation d'inégalité socio-numérique qui le souhaitent puissent se former aux différents outils numériques ».

Question: Que comptez-vous faire pour améliorer cette accessibilité, notamment en termes de guichets et de moyens humains ? La question se pose de façon aigüe dont en matière d'accueil des populations étrangères et des services communaux de l'état civil et des étrangers.

## Enseignement

### Inscriptions et inégalités scolaires

Le retard scolaire des élèves molenbeekoïses du secondaire est légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale. Par ailleurs, ce retard (d'au moins 2 ans) concerne davantage les élèves des filières professionnelles (55% des garçons et 56% des filles), techniques/artistiques (38% des garçons et 37% des filles)<sup>13</sup>. Ce retard d'au moins 2 ans concerne 7,3% des filles et 7,9% des garçons du Premier degré ainsi que 8,2% des filles et 12,9% des garçons de l'enseignement général. Dans le secondaire, un garçon sur quatre et une fille sur cinq accusent un tel retard en 2020-2021.<sup>14</sup>

On constate que les écoles communales du fondamental du réseau officiel-subventionné<sup>15</sup> n'offrent aux parents d'élèves que la voie numérique pour l'inscription de leurs enfants. Cela pose beaucoup de problèmes aux parents ainsi qu'aux associations amenées à les aider dans leur démarche d'inscription. Les associations n'ont pas vocation à suppléer le manque d'accessibilité de ces établissements. Par ailleurs, la communication entre l'école et les parents tend également à emprunter la voie numérique, ce qui, souvent, n'aide pas à réduire la distance qui les sépare.

La Commune doit assurer un enseignement de qualité dans ses écoles y compris pour les enfants de milieux populaires, notamment pour que les enfants sortant du primaire aient réellement acquis le socle de base nécessaire et pour assurer un véritable tronc commun en début du secondaire.

Questions : Que peut faire la commune pour lutter contre l'échec scolaire ? Que peut-elle faire contre la tendance abusive à orienter les élèves vers l'enseignement professionnel et vers l'enseignement spécialisé<sup>16</sup>?<sup>17</sup> Qu'est-ce qui peut être fait pour valoriser l'enseignement professionnel ? Comment améliorer la communication école/parents lors des inscriptions et en cours d'année d'autant avec les familles de milieux populaires ? Comment la Commune compte-t-elle lutter contre la pénurie d'enseignants dans ses écoles ?

---

<sup>13</sup> « Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à MSJ, quel que soit leur lieu de scolarisation », In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean », p. 21, [https://www.vivalis.brussels/sites/default/files/2024-04/Molenbeek-Saint-Jean\\_FR\\_cor.pdf](https://www.vivalis.brussels/sites/default/files/2024-04/Molenbeek-Saint-Jean_FR_cor.pdf)

<sup>14</sup> In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean ». p. 21

<sup>15</sup> Consulter la page suivante de la commune de Molenbeek :

<https://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/actualites/inscriptions-procedure.pdf>

<sup>16</sup> Manifeste de la Coalition des parents de milieux populaires et des organisations qui les soutiennent, février 2024.

<sup>17</sup> Voir l'étude éditée par UNIA-Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances, Baromètre de la diversité Enseignement, février 2018.

## Jeunesse

La population molenbeekoise est jeune, les enfants et les adolescents y sont surreprésentés. Ensemble (les jeunes de 0 à 17 ans), ils représentent 28,5% de la population (chiffres de 2022) alors que ces deux catégories de jeunes ne représentent ensemble que 22,4% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>18</sup>. Près « d'une naissance sur cinq survient dans un ménage composé d'une femme seule et près d'une sur trois a lieu dans un ménage sans revenu du travail ». Malgré les efforts de la commune, le nombre de places en crèche accessibles aux ménages ayant de faibles ressources reste insuffisant (20 places pour 100 enfants)<sup>19</sup>. Concernant les adolescents et les jeunes adultes, le nombre de maisons de jeunes reste insuffisant. Ils doivent pouvoir compter sur des structures et des processus participatifs qui vont leur permettre de valoriser leur créativité, d'exprimer leurs attentes et d'avoir une place réelle dans la commune, une place qui procure du sens à leur existence, tant pour le public jeune masculin que féminin. Autant de conditions qui peuvent les aider à se projeter dans l'avenir.

Par ailleurs le trafic de drogues et le nombre de jeunes en consommant à Molenbeek ont un impact très interpellant sur leur vie et sur le vivre ensemble.

Questions : Quelles ressources et quels moyens la commune peut-elle mobiliser ou solliciter pour ouvrir le champ des possibles (présents et futurs) pour les jeunes de nos quartiers ? Notamment, comment compte-t-elle notamment lutter contre le trafic de drogues et réaliser un travail de prévention ?

---

<sup>18</sup> In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean ». p.12.

<sup>19</sup> Ibid.,p.6.

## Santé

Les déterminants de la santé ne jouent pas en faveur de nombre de Molenbeekois. L'espérance de vie à la naissance à Molenbeek (calculée sur la période 2017-2019) reste inférieure par rapport à la moyenne régionale (malgré une amélioration au cours de la période considérée)<sup>20</sup>. On constate par ailleurs que le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est plus élevé à Molenbeek au regard de la moyenne régionale. Là aussi, la tendance est à l'amélioration<sup>21</sup>. Notre source documentaire ne compare les chiffres de Molenbeek que par rapport à ceux de la moyenne régionale et non par rapport à ceux des communes plus cossues de la Région.

Le manque de logements de qualité et le faible niveau de revenus des Molenbeekois peuvent avoir des conséquences sur le développement et le devenir des enfants. Comme le souligne une publication de Brussels Studies, « Un niveau inadéquat de ressources économiques, cognitives et de santé » dans la prime enfance (et même pendant la période qui précède la naissance) peuvent « infléchir les conditions d'accès à l'étape suivante, et ainsi de faire croître progressivement le désavantage social au cours de la vie »<sup>22</sup>.

Les inégalités et la pauvreté tendent à affecter l'état de santé des personnes. Les problèmes de santé peuvent entraîner une perte d'emploi ou empêcher d'accéder à l'emploi. Les personnes peu qualifiées, en âge de travailler, occupent souvent des emplois précaires qui peuvent s'avérer nuisibles pour leur santé (et, dans bien des cas, n'ouvrir aucun droit à des réparations ou indemnisations).<sup>23</sup>

En matière de prévention des cancers les plus courants, « les taux de participation au dépistage » sont inférieurs à ceux relevés au niveau de la Région. Et seuls 24% des Molenbeekois consultent préventivement leur dentiste au cours de l'année.<sup>24</sup>

La densité de population et le manque d'espace pour s'aérer dans les quartiers populaires de la Commune renforcent encore ces constats - à Molenbeek-Saint-Jean, la part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (8 %) est plus de deux fois inférieure à la part régionale (19 %) -<sup>25</sup> ; également la problématique de l'accès à une alimentation saine pour les Molenbeekois en situation précaire.

---

<sup>20</sup> L'espérance de vie à la naissance à Molenbeek est de 82,6 ans pour les femmes et 78,5 pour les hommes contre « respectivement, 84,1 ans et 79,3 dans la Région » bruxelloise. In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean », p. 49.

<sup>21</sup> « A Molenbeek « le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 513 pour 100.000 hommes et de 303 pour 100.000 femmes pour la période 2010-2019 ». Pour la Région bruxelloise le taux moyen pour les hommes est de 488 pour 100.000 hommes et de 272 pour 100.000 femmes. In Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024. Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean », p. 49.

<sup>22</sup> Perrine Humblet, Gaëlle Amerijckx, Stéphane Aujean, Murielle Deguerry, Michel Vandenbroeck et Benjamin Wayens, « Note de synthèse BSI. Les jeunes enfants à Bruxelles : d'une logique institutionnelle à une vision systémique », Brussels Studies, Note de synthèse BSI, 2015, p 15.

<sup>23</sup> Voir Nathalie Frigul, « Les effets dissimulés du travail sur la santé de la population au chômage : le cas des contrats aidés dans le dispositif RMI », revue Politix, n°91, 2010/3 pp. 133 à 156

<sup>24</sup> Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, « Zoom sur les Communes 2024 : Zoom sur Molenbeek-Saint-Jean », p.54.

<sup>25</sup> Ibid.,p.48.

Ici aussi la numérisation a un impact : impact négatif tant sur la santé physique que mentale, allant à l'encontre de l'autonomie des personnes, renforçant la solitude chez certaines encore davantage isolées dans leur situation et ne facilitant pas les démarches administratives en lien avec la prise en charge de leur santé.

Questions : Que comptez-vous faire pour améliorer l'accessibilité des soins de santé pour les Molenbeekois ? Comment rendre la Commune attractive pour des médecins, kinés, dentistes ? Est-ce que vous entendez favoriser le développement des Maisons Médicales ? Que comptez-vous faire pour réduire les inégalités en Santé à Molenbeek ? Notamment, quelle va être la politique du CPAS en matière de remise à l'emploi via les contrats articles 60 et 61 ?

## Vivre -ensemble

**Récapitulatif : loyers élevés, revenus faibles, beaucoup de locataires, logements inadaptés et souvent des passoires énergétiques, quartiers avec une forte densité... Fort taux de chômage. Un CPAS débordé peinant à répondre aux demandes d'aide. Des usagers des services publics qui peinent à trouver des interlocuteurs. Un enseignement qui ne corrige pas les inégalités, voire les renforce. Une jeunesse à qui on n'accorde pas suffisamment de place et dont l'avenir est compromis. Des conditions socioéconomiques qui impactent négativement l'état de santé des populations.**

Plus les inégalités socioéconomiques se creusent au sein d'une société, d'une région, d'une ville, plus elles engendrent des problèmes sociaux en tout genre. Problèmes qui impactent directement et indirectement une large partie de la population et plus particulièrement ceux et celles dont les ressources sont limitées au regard du standard de vie minimum valorisé et promu par la société.

De manière générale, l'accroissement des inégalités socioéconomiques va s'accompagner d'une augmentation des problèmes dits de société : crise du logement, délinquance, échec scolaire, ségrégation, taux d'incarcération plus élevé, assuétudes, maladies chroniques, discriminations, santé mentale qui se détériore, problème de surpoids y compris chez les plus jeunes, etc.. Aux problèmes des fins de mois difficiles (des fins de mois qui commencent très tôt dans le mois) viennent donc s'ajouter les tensions (statistiquement réelles et/ou ressenties) liées au contexte de vie des personnes.

Outre les contraintes qui pèsent très lourdement sur les petits revenus des ménages, il y a aussi la crainte permanente de devoir faire face à des dépenses supplémentaires qui peuvent venir bousculer de fragiles équilibres et exposer les membres du ménage à toujours plus de problèmes. Dans ces conditions, les perspectives d'avenir des personnes se réduisent et il leur devient difficile de se projeter dans l'avenir, de faire des projets.

Il arrive un moment où la solidarité interpersonnelle devient indispensable pour pouvoir garder la tête hors de l'eau. La remise en cause du stage d'insertion a occasionné une sortie importante de personnes de l'assurance chômage ; pour beaucoup, c'est la solidarité familiale qui a pris le relais de la solidarité fédérale. La limitation à 2 ans de l'assurance chômage va accroître encore ce report de solidarité du fédéral aux familles (et, en partie, aux associations). Le vivre-ensemble va non seulement se poser entre habitants d'un quartier, mais aussi au sein des familles.

L'accès à un emploi stable et correct devient de plus en plus une chimère pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et en proie à la discrimination à l'embauche. Dans ces conditions, l'accès au logement (onéreux) devient également très compliqué pour ces jeunes générations. Les solidarités familiales et de proximité ne peuvent pas tout et comme le dit très bien Robert Castel : « Quand on n'a pas de ressources, on ne peut pas se replier, il faut payer de sa personne, on est pris à la gorge »<sup>26</sup>.

Le vivre-ensemble est sans cesse compromis d'une part par la montée des inégalités et l'insécurité d'existence et, d'autre part, par le recul de l'Etat social. La proportion d'adolescents dans la population molenbeekoise est importante, en faisons-nous suffisamment pour eux ? Quels sont les possibles qui s'offrent à eux ? Une philosophe, transfuge de classe (Chantal Jacquet), souligne qu'il

---

<sup>26</sup> Robert Castel et Claudine Haroche, « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne », Editions Fayard 2001, 210 pages.

est erroné de penser qu'il suffit de vouloir pour pouvoir. Pour elle, il faut remplacer la formule « Quand on veut on peut » par « Quand on peut on veut ».

D'autre part, les habitants molenbeekois sont les premiers experts de leur lieu de vie ; or ils ont souvent le sentiment qu'ils n'ont pas leur mot à dire.

Enfin, la numérisation, de manière générale, ne pourra jamais remplacer le contact humain dans nos relations sociales, fondamental pour le bien être de tout un chacun et notamment pour un bon et bien vivre ensemble à Molenbeek.

Questions : Qu'évoque pour votre parti la notion de « vivre-ensemble » ? Que comptez-vous faire en faveur de ce « vivre ensemble » ?

Le collectif associatif « Midis Partagés », dont :



*La Rue*

